

ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

**76^e assemblée générale annuelle
Le mercredi 16 mai 2018, de midi à 13 h 30**

Marriot Hotel, Ottawa (Ontario)

PROCÈS-VERBAL

1. Appel à l'ordre

La présidente Karren Fader déclare ouverte la 76^e assemblée générale annuelle.

2. Mot d'ouverture et appel nominal des membres du conseil d'administration

Avant le début de l'assemblée, la présidente Fader lit l'énoncé suivant:

« Avant de commencer, nous souhaitons reconnaître que le lieu où nous nous réunissons est le territoire traditionnel non cédé du peuple Algonquin Anishnaabeg. ».

La présidente Fader souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et à ceux qui y participent virtuellement. Elle annonce que c'est la première fois que l'ACTRM diffuse son AGA en direct et que les membres qui y participent auront ainsi a chance de participer à l'assemblée par l'entremise des fonctions de questions et de vote. Elle présente ensuite le personnel de la plateforme : François Couillard, chef de la direction, Myrtle Shields coordonnatrice exécutive et secrétaire de séance et Lori Lukinuk, parlementaire agréée et parlementaire professionnelle enregistrée. Les scrutatrices pour l'assemblée sont Melanie Bérubé, chef scrutatrice, assistée de Francine Caron et Carly McCuaig.

Elle présente ensuite les membres du conseil d'administration:

Meena Amlani, administratrice représentant la Colombie-Britannique
Susan Fawcett, administratrice représentant l'Alberta
Karen Davis, administratrice représentant la Saskatchewan
Sandra Luke, administratrice représentant le Manitoba et trésorière
Liz Lorusso, administratrice représentant l'Ontario
Micheline Jetté, administratrice représentant le Québec
Jennifer Carey, administratrice représentant le Nouveau-Brunswick
Jonathan Bower, administrateur représentant la Nouvelle-Écosse
Gailyne MacPherson, administratrice représentant l'Île-du-Prince-Édouard et vice-présidente (*ne pouvait pas être présente*)
Breanne Teasdale, administratrice représentant Terre-Neuve-et-Labrador
La chef scrutatrice confirme un quorum de 75.

2.1. Reconnaissance de visiteurs de marque

Un accueil spécial est fait aux anciennes présidentes qui sont présentes : Deborah Murley, Shirley Bague et Fiona Mitchell. Tous les fellows et membres à vie ont été accueillis également.

La précieuse contribution des bénévoles de l'ACTTRM qui ont travaillé dans divers comités et groupes de travail est également soulignée.

Un accueil particulier a été réservé aux présidents et chefs de la direction et aux directeurs exécutifs des organisations provinciales.

La présidente Fader souligne qu'à la même date en 1943, la Société canadienne des techniciens en radiologie, appellation de l'association à l'époque, s'est incorporée en vertu de l'article 2 de la *Canadian Companies Act* aux fins de promouvoir la science et l'art de la technique radiologique, en fournissant, entre autres, une association centrale canadienne pour la profession et en facilitant l'échange d'information et d'idées sur la profession. Elle précise que 75 ans plus tard, l'ACTRM poursuit les mêmes objectifs et est une organisation florissante pour une profession en pleine croissance.

2.2. Briefing sur les procédures de l'AGM

La présidente Fader présente à l'assemblée les règles et procédures pour l'assemblée et invite tous les membres à participer.

3. Approbation du procès-verbal de la 75^e assemblée générale annuelle du 28 avril 2017.

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2017 ne contient ni erreur ni omission.

MOTION : Davies/Brydon

Approuver le procès-verbal de la 75^e assemblée générale du 28 avril 2018.

ADOPTÉE

4. Questions découlant du procès-verbal

La présidente Fader attire l'attention sur un résumé d'une page inclus dans le carnet de travail de l'ACTRM. Elle précise qu'un élément issu du procès-verbal de la dernière assemblée est une motion pour examiner le développement d'un programme de certificat de spécialiste en ostéodensitométrie. Elle ajoute que le conseil d'administration recommandait qu'un tel programme ne soit pas instauré pour le moment.

5. Rapports annuels

5.1. Rapport de la présidente et du chef de la direction

La présidente Fader invite le chef de la direction, F. Couillard, à présenter un court rapport sur le dernier exercice et à donner un aperçu de ce à quoi les membres pourraient s'attendre pour l'exercice en cours. F. Couillard présente un exposé PowerPoint répertoriant les réalisations de l'association au cours du dernier exercice.

S. Bague s'interroge sur les avantages des congrès internationaux. F. Couillard affirme qu'ils sont très précieux et qu'il existe une importante collaboration à l'échelle internationale. À titre d'exemple le congrès mondial de la Radiological Society of North America (RSNA), de la Société de médecine nucléaire et d'imagerie moléculaire (SMNIM), de l'American Society for Radiation Oncology (ASTRO), et plus particulièrement de la Société internationale des radiographes et des technologues de radiologie (SIRTR) qui a lieu deux fois par année. Le plus récent congrès mondial de la SIRTR a eu lieu à Trinidad et Tobago. Plus de 20 membres de l'ACTRM y ont assisté et certains ont présenté un exposé. Certains de ces membres de l'ACTRM faisaient partie du conseil de gestion de la SIRTR : Terry Ell, vice-président pour les Amériques, Alain Crompt, directeur des Relations publiques et le Dr Robin Hesler, coordonnateur régional de l'éducation pour les Amériques. Marcia Smoke est représentante de l'ACTRM auprès du Conseil de l'ISRRT. Au cours de ces congrès internationaux, les participants ont échangé de l'information et appris à connaître les tendances. Il précise que l'ACTRM travaille en collaboration afin d'élaborer une série de webinaires à l'intention des membres de l'IRM, à la suite de conversations préalables au congrès de la RSNA.

En réponse à la question de M. Smoke relativement à l'absence d'argent dans le budget de 2018 pour le nouveau processus d'agrément, F. Couillard explique que le groupe de travail sur l'agrément devait trouver un nouvel organisme d'agrément, l'AMC ayant annoncé qu'elle ne se chargerait plus de l'agrément. Les associations de santé alliées dans le groupe de travail ont regroupé leurs ressources, embauché un conseiller et rémunéré des avocats pour leur venir en aide. L'argent de l'an dernier sert à aider ce processus. Le travail est maintenant terminé et le groupe de travail est démantelé. Agrément Canada est le nouvel organisme d'agrément. Ainsi, dans le budget de 2018, aucune somme n'est réservée pour le processus d'agrément. Il affirme que l'ACTRM participe activement au processus d'agrément et fait partie des comités d'Agrément Canada.

D. Murley demande de commenter l'utilité des conférences conjointes auxquelles participe l'ACTRM. K. Fader affirme que l'ACTRM a saisi l'occasion de rencontrer la direction de ces organisations afin d'engager des conversations productives. Elle ajoute qu'elle les a trouvées utiles.

5.2. Rapport de la trésorière

Aucune question n'est posée sur le rapport de la trésorière.

5.3. Rapport du vérificateur et approbation des états financiers vérifiés pour 2017

A. Johnston demande si on a constaté une tendance importante dans le changement de l'ARP au fil des ans ou si la prochaine motion sur les cotisations n'est qu'un changement proactif. F. Sami, directeur, Finance et Administration répond qu'en matière d'ARP, le montant total évolue selon le nombre de membres, à tout moment; cependant, il n'y a eu aucun changement dans le montant de l'ARP elle-même et aucune augmentation dans la tendance.

M. Smoke commente la perte de 100 membres au cours du dernier exercice pour une province et demande si le budget du présent exercice a tenu compte de la possibilité d'autres pertes futures. En outre, on a dit que l'ACTRM travaille avec cette province. A-t-on obtenu des résultats positifs? F. Couillard répond que les cotisations des membres représentent 50 % des sources de revenu. L'ACTRM a fait preuve de prudence en préparant le budget de 2018 et ce dernier tient compte d'une perte éventuelle de 150 membres. La province touchée est l'Ontario et elle fait des efforts pour augmenter ses adhésions. La principale stratégie consiste à attirer des étudiants et à s'assurer qu'ils se joignent à l'association après avoir obtenu leur diplôme, afin de compenser l'érosion des membres qui prennent leur retraite.

S. Bague mentionne les immobilisations et demande si on a fait l'achat de nouvel équipement. F. Sami répond que cette augmentation est attribuable à l'acquisition du nouveau logiciel du système d'adhésion de l'association.

S. Bague demande la raison pour laquelle il n'y a aucune dépense inscrite à la rubrique Conseil consultatif sur l'éducation pour la deuxième année consécutive. C. Bru, directrice de l'Éducation, répond qu'aucune réunion du conseil n'a eu lieu en 2017. Lors de la transition dans le rôle de directeur de l'Éducation, le conseil a été réévalué et le mandat a fait l'objet d'un examen. Le conseil serait relancé très bientôt. C. Bru affirme également que le service de l'Éducation travaillerait cette année en étroite collaboration avec le Conseil consultatif sur l'éducation et les congrès.

En réponse à la question de S. Bague relativement à une augmentation des frais d'administration, F. Sami signale qu'il reviendrait sur ce sujet avec des détails précis.

Dans une question reçue en ligne, R. Hesler demande pourquoi plusieurs points sont reportés dans la section dépenses des notes afférentes. F. Sami répond que c'est pour aider l'association à atteindre la cible de son résultat net.

S. Bague dit qu'elle a appris que l'ACTRM ne paierait plus les frais d'adhésion pour les membres associés de la SIRTR. F. Couillard affirme que la SIRTR compte des membres dans 80 à 100 pays et que l'ACTRM et l'association australienne contribuent à une grande partie des frais. Un groupe de travail a été formé par la SIRTR sous la direction de Marcia Smoke et un nouveau modèle a été proposé qui

serait plus équitable. Ainsi, chaque pays membre a contribué selon sa capacité financière. La proposition a été présentée au conseil de la SIRTR et a été approuvée. Il faudrait plusieurs années pour instaurer ce nouveau modèle, mais pour l'ACTRM, la contribution serait inférieure et répartie plus également. Entre-temps, l'ACTRM verse encore sa pleine contribution. K. Fader ajoute qu'on lui a assuré que la SIRTR demeurerait encore durable et viable et n'aurait pas de risque

MOTION: MacLaine/Mills

Approuver les états financiers vérifiés pour 2017.

ADOPTÉE

5.4. Rapports des comités

Aucune question n'est posée sur les rapports des comités.

5.5. Rapports des liaisons externes

Aucune question n'est posée sur les rapports des liaisons externes.

6. Motions présentées aux membres

6.1. MOTION :Murley/Smoke

Ratifier l'élection de Susan Fawcett, t.e.t, en tant qu'administratrice représentant l'Alberta; Ada Bunko, t.e.t., en tant qu'administratrice représentant la Saskatchewan et Marie-Pier Chagnon, t.e.t, en tant qu'administratrice représentant le Québec, auprès du conseil d'administration de l'ACTRM.

ADOPTÉE

6.2 MOTION : Luke/Davis

Que les membres adoptent les augmentations annuelles *optionnelles et graduelles* liées au coût de la vie, lesquelles ne doivent pas dépasser l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente + 0,5 %

ADOPTÉE

J. Avery demande quelle est la justification pour dépasser l'indice des prix à la consommation. F. Couillard affirme que ce serait optionnel, que le conseil examinerait chaque année une augmentation des coûts et se demanderait si l'augmentation des cotisations est justifiée. Cela n'est que pour accorder au conseil un peu plus de souplesse sans lui donner trop de latitude, sans revenir aux membres. Ce ne serait pas automatique et est plafonné.

En réponse à une question de A. Johnson, F. Couillard affirme que cela est indépendant de l'ARP. Il existe une clause dans les règlements qui énonce que si l'ARP augmente, les cotisations augmentent automatiquement. Cette motion est séparée.

S. Bague demande s'il existe un exemple de ce à quoi ressemblerait une telle augmentation et cette dernière aiderait-elle vraiment le conseil. K. Morrison, directrice, Adhésion et événements, affirme que si le calcul avait été fait pour le présent exercice, le montant de l'augmentation serait de 6,26 \$ par membre maximum. F. Couillard précise que cela fait une différence au plan de la dotation, étant donné que les coûts augmentent un peu chaque année.

On pose la question à savoir si cela signifie qu'il n'existe aucune façon d'augmenter les cotisations davantage, le cas échéant. F. Couillard affirme que ce pourrait encore être fait, mais on devrait en informer les membres.

6.3 MOTION : Amlani/Fawcett

Modifier la section 2.1.6 (« Membre étudiant ») des règlements en remplaçant « Association médicale canadienne (AMC) » par « Agrément Canada ».

ADOPTÉE

M. Brydon s'interroge en passant sur la nécessité de nommer spécifiquement l'organisme d'agrément, étant donné que cela nécessiterait un autre changement aux règlements plus tard si l'entreprise était changée. Elle se demande s'il suffirait simplement de dire « organisme d'agrément ». C. Bru affirme qu'étant qu'étant défini dans une catégorie d'adhésion, sans doute est-il nécessaire de conserver cette précision comme dans l'organisme d'agrément canadien actuel, afin que ce ne soit pas interprété comme étant d'autres organismes d'agrément.

7. **Nomination des vérificateurs**

MOTION: Luke/Mills

Approuver la nomination de la firme Welch LLP à titre de vérificateurs externes pour l'exercice 2018.

ADOPTÉE

8. Autres affaires

8.1. Présentation du Conseil d'administration de l'ACTRM pour 2018-2019

- Présidente – Gaillyne MacPherson, MA, CHE, t.e.r., ACR
- Présidente sortante – Karren Fader, t.e.m.n.
- Colombie-Britannique – Meena Amlani, t.e.r., ABHS(hons), MBA, DHSc
- Alberta – Susan Fawcett, t.e.t, B.Sc, M.A.
- Saskatchewan – Ada Bunko, t.e.t.
- Manitoba – Sandra Luke, t.e.r., t.e.r.m., ACR, CAE
- Ontario – Liz Lorusso, r.t.r., t.e.r.m., BSc
- Québec – Marie-Pier Chagnon, t.e.t.
- Nouveau-Brunswick – Jennifer Carey, t.e.r., CTDM
- Nouvelle-Écosse – Jonathan Bower, t.e.m.n.
- Île-du-Prince-Édouard – Tanya Dickey, t.e.r., t.e.r.m., administratrice par mandat spécial
- Terre-Neuve et Labrador – Breanne Teasdale, t.e.t.

8.2. Annonce des récipiendaires des subventions de recherche de l'ACTRM

En 2010 le conseil d'administration a établi une Subvention de recherche de l'ACTRM afin de financer une subvention de 5 000 \$. Un concours a eu lieu encore une fois cette année et le Comité des subventions de recherche, présidé par Michael Velec, t.e.t., a complété le processus de sélection. La gagnante de la subvention de recherche cette année est Nichole Smith de l'Université Dalhousie pour son projet : « Evaluation of the Clinical Value of Extended Field of View vs. Standard Field of View¹⁸F fluoro-2-deoxy-glucose PET/CT Imaging in Melanoma Patients: A Multi-Center Study ».

8.3. Passation des pouvoirs

K. Fader invite la présidente sortante, Deborah Murley, à procéder à la passation des pouvoirs pour l'exercice 2018-2019. D. Murley explique que K. Fader remplace Gaillyne MacPherson qui ne peut être présente et qui est nommée présidente. Susan Fawcett est nommée vice-présidente et Breanne Teasdale, trésorière. Le discours d'acceptation de G. MacPherson est lu par K. Fader.

8.4. Autres affaires

S. Bague déclare qu'elle a reçu des commentaires d'un certain nombre de membres de l'Alberta précisant que le fait que l'AGM a lieu un mercredi à l'heure du déjeuner leur rendait la participation virtuelle difficile.

Une question est posée en ligne par R. Hesler. Il veut savoir pourquoi il y a une administratrice représentant la Colombie-Britannique au conseil quand la BCAMRT ne fonctionne plus en tant qu'association et que l'ACTRM traite la Colombie-Britannique comme une section régionale dirigée par le personnel. F. Couillard répond que les règlements de l'ACTRM précisent qu'il doit avoir un représentant dans chaque province. Par conséquent, ce n'est pas un problème. K Fader explique qu'il y avait un représentant d'une province au conseil qui a été nommé ou élu par cette province pour faire partie du conseil. La nouvelle Loi sur les organisations à but non lucratif a modifié cette situation, mais l'ACTRM reconnaît la valeur d'avoir une représentation géographique et, par conséquent, elle veut avoir un administrateur qui réside dans cette province afin de conserver une voix provinciale distincte.

M. Smoke précise que de nombreuses personnes ont donné des heures innombrables de bénévolat à l'ACTRM et que le bureau de l'ACTRM a accompli une somme énorme de travail. Elle précise qu'elle souhaite remercier chacun au nom des membres.

M. Smoke déclare que lors de la dernière AGM, une question a été posée sur l'évaluation du nouveau modèle de congrès et qu'on a affirmé que le conseil se pencherait sur cette question et atteindrait des résultats qui pourraient être mesurés afin de déterminer le succès du nouveau modèle. Bien qu'il soit tôt pour ce faire, elle croit que la collecte de données préliminaires est bénéfique et elle veut savoir ce qui se passe à ce sujet. K. Morrison, directeur, Adhésion et événements, répond que 2018 est une année chargée, avec des événements et des initiatives nombreux dans le cadre du nouveau modèle de congrès. Elle reconnaît que le processus est à ses débuts. Un événement conjoint a déjà eu lieu ainsi que des congrès provinciaux appuyés par l'ACTRM. Des données ont été collectées sur ces trois événements et elles seraient transmises au conseil en novembre. Elle pourrait cependant signaler que l'inscription aux événements conjoints a été supérieure avec une participation accrue d'un plus grand nombre de technologues que dans les années antérieures. On a atteint un plus grand nombre de membres et ils interagissent avec un plus grand nombre de non membres.

9. Clôture

K. Fader remercie chacun de sa participation ainsi que la parlementaire de son aide. Elle rappelle à chacun de remettre sa carte de vote. Elle déclare ensuite que la séance est levée.

Présidente

Date

Vice-présidente

Date